

LES SPÉCIFICITÉS DU CFPPA-UFA TERRE D'HORIZON :

- Une équipe qui a l'expérience du handicap.
- Un suivi administratif et pédagogique pour tous les apprenants aux besoins spécifiques.
- Centre inscrit dans un réseau local de partenaires du handicap (agefiph, fiphp, chambre d'agriculture, chambre des métiers, ADAPEI/UNAPEI, O.V.E., collectivités, associations de suivi...).
- Un internat avec aide aux devoirs.



CFPPA - UFA de Romans-sur-Isère
1414, Chemin du Rosay Ouest
BP 224 - 26105 Romans-sur-Isère
Tél. 04 75 71 25 10
www.terre-horizon.fr



FAIRE, POUR APPRENDRE



L'ACCUEIL DES PERSONNES
À BESOINS PARTICULIERS
AU CFPPA-UFA TERRE D'HORIZON

Référente Handicap
Manon Laügt
manon.laugt@educagri.fr

MON PARCOURS À TERRE D'HORIZON

JANVIER À MARS

1 : JE RÉFLÉCHIS À MON PROJET

Je fais :

- des concertations avec mes référents de parcours;
- un positionnement en Chambre des métiers;
- des stages d'immersion d'au moins 15 jours dans le métier visé;
- et je communique mon bilan de stage au centre de formation;
- des échanges avec la référente handicap, ma famille, l'entreprise de stage, mes référents de parcours;
- et je fais une demande de RQTH selon ma situation.

APPRENTISSAGE

Si j'obtiens la RQTH, adaptations possibles en centre et en entreprise et aides financières à la signature du contrat.

MARS À MAI

2 : JE POSTULE DANS PLUSIEURS ÉTABLISSEMENTS

Une fois mon projet validé :

- je cherche une entreprise d'apprentissage;
- je passe un test de positionnement et un entretien :
 - > pour échanger sur mes besoins spécifiques;
 - > pour vérifier l'adéquation de mon projet de formation avec les adaptations possibles en centre;
- je signe mon contrat d'apprentissage
- j'ai des échanges réguliers avec la référente Handicap et l'entreprise sur mes différents besoins.

JUIN À JUILLET

3 : JE SUIS ACCEPTÉ.E EN FORMATION

Je remplis mon dossier d'inscription.

Je fais le point sur ma situation.

JE NE SUIS PAS ACCEPTÉ.E EN FORMATION

Je recherche d'autres formations plus adaptées à mes besoins.

SEPTEMBRE

4 : JE DÉBUTE MA FORMATION

Je passe un entretien pour finaliser mon PAP / PAI / DAE*...

Les adaptations sont mises en place.

Des heures de soutien en centre et en entreprise sont possibles (si RQTH) ou de l'aide aux devoirs.

* PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé

* PAI : Projet d'Accueil Individualisé

* DAE : Demande d'Aménagements des Épreuves

J'AI MON DIPLÔME

6 : JE M'INSÈRE DANS LA VIE PROFESSIONNELLE

Aide au maintien dans l'emploi ou à la recherche d'emploi avec les partenaires du centre autour du handicap.

5 : PENDANT MA FORMATION

Révision annuelle de mes besoins avec la référente handicap.

Possibilité de demander un entretien à tout moment si de nouveaux besoins apparaissent.

Apprentissage :
1 entretien durant la période d'essai et 2 visites d'entreprise.

Notre équipe est présente pour vous accompagner tout au long de ces étapes.

Une adresse pour toutes vos demandes :

- cfppa.romans@educagri.fr

Pôle d'accompagnement administratif :

- **Laetitia DEBEAUX - CAPa et BP:** laetitia.debeaux@educagri.fr
- **Fabienne DUCREY - BTSa :** fabienne.ducrey@educagri.fr

Pour toutes autres demandes concernant l'accompagnement :

- **Manon LAÜGT - Référente Handicap :** manon.laugt@educagri.fr
- **Aude BARBEDETTE :** aude.barbedette@educagri.fr

POURQUOI FAIRE UNE RQTH ?

**Vous êtes demandeur d'emploi ?
Vous allez passer au statut d'apprenti ?
Vous avez des besoins spécifiques ?**

La RQTH* vous permet d'avoir tous les aménagements nécessaires à la réussite de votre projet professionnel.

Il faut faire la demande au plus tôt, vous aurez de l'aide de nos partenaires :

- France Travail (formation continue),
- Chambre des métiers (apprentissage),
- MDA (Maison De l'Autonomie, anciennement MDPH),
- CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

*Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

VALIDER ET CERTIFIER VOS COMPÉTENCES

Compétences techniques

Un relevé de compétences professionnelles reconnues dans le milieu agricole grâce à l'outil CAAP Vert « S'appuyer sur des compétences plutôt que sur les incompétences ». Il existe de nombreuses attestations portant sur les principales tâches qu'effectue un salarié en paysagisme, en horticulture, en conduite ou utilisation de matériel, en arboriculture...

VAE

Validation d'Acquis d'Expériences : parcours individualisé possible.

Nos partenaires :

